



# PRÉFET DU TARN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté modificatif de l'arrêté du 4 mars 2021 fixant la liste départementale des conseillers du salarié**

Le préfet du Tarn,

**Vu** les articles L1232-7 à L1232-14 du code du travail ;  
**Vu** l'article L1237-12 du code du travail ;  
**Vu** les articles D1232-4 à D1232-12 du code du travail ;

**Vu** le décret du Président de la République du 26 janvier 2022 portant nomination de Monsieur François-Xavier LAUCH en qualité de préfet du Tarn ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Luce VIDAL ROZOY directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2022 portant délégation de signature à Madame Luce VIDAL ROZOY, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn ;

**Vu** l'arrêté du 23 mai 2023 portant subdélégation de signature de Madame Luce VIDAL ROZOY, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn à Madame Anne CHAMFRAULT, Cheffe du service Travail Dialogue Social ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 mars 2021 fixant la liste départementale des conseillers du salarié pour une période de 3 ans du 7 mars 2021 au 6 mars 2024 ;

**Vu** les demandes de modification de l'arrêté préfectoral du 4 mars 2021 visant à remplacer plusieurs conseillers du salarié quittant leurs fonctions ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des personnes habilitées sur l'ensemble du département à venir assister sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement, ou lors d'un entretien dans le cadre de la négociation d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail à durée indéterminée, est établie comme suit :

Présentés par : CGT (confédération générale des travailleurs)  
9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI – téléphone : 05 63 54 03 70

ALBA Bernard  
BARRET Daniel  
CERVAUX Marika  
DEBEVRE David  
DUANT Didier  
ESCOURROU Marc  
FERNANDEZ Patrick  
GARCIA Cédric  
GIL Nadia  
GUITTARD Marie-Dominique  
EL KHADRAOUI Radouan  
LAVOURA Aurélie  
PROTIN Bruno  
SABATHIER Arnaud  
SAGHFARY Leïla

Présentés par : CFDT (Confédération française démocratique du travail)  
Maison des syndicats – place du 1<sup>er</sup> mai -81100 CASTRES – téléphone : 05 63 62 01 70

BAUDHUIN Thierry  
CASTILLA Jean-François  
CARRIÈRE Christian  
CHIPOLONA Catherine  
FOURES Patrick  
FRANZ Siegfried  
GUITTARD Véronique  
ICHÉ Yves  
JULIAN Françoise  
MAUGEAIS Sébastien  
MEKHFI Sabine  
MIRAOUI Raphaël  
PERON Philippe  
RAFFANEL Joël  
ROUCH Fathia



# PRÉFET DU TARN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Présentés par : FO (force ouvrière)  
70, avenue François Verdier - 81000 ALBI – téléphone : 05 63 54 13 74

BASCOUL Philippe  
BORIES Nathalie  
CATHALA Sylvie  
CAVAILLES Jean-Pierre  
CAZENAVE TAPIE Michèle  
CUGAT Sabine  
DELMAS Sandrine  
HALSBERGHE Corine  
MEDJAHRI Abdelkader  
NEDJARI Linda  
PLAS Éric  
SOBREIRA Serge

Présentés par : CFE-CGC (Confédération générale de l'encadrement)  
203, route de Millau – 81000 ALBI – téléphone : 05 63 38 25 36

BAUDRY Xavier  
PUIGSERVER Jean-Michel

Présentés par : CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens)  
5, rue de Metz – 81000 ALBI – téléphone : 06 63 54 63 24

BRU Laurent  
CARRIÉ Pierre  
MAUREL Sophie  
MILLET Michèle

Présentés par SOLIDAIRES 81  
59, rue Raymond Sommer – 81000 ALBI – téléphone : 07 68 36 88 71

BASSET Bérangère  
KASZYNSKI Jérôme  
LECOU Jérôme  
MAURY Frédéric

Présentés par : UNSA  
17, rue Fontvielle -81000 ALBI – téléphone : 05 63 47 01 31

CLANET Serge  
LE BAIL Christophe  
LUESMA François-Xavier  
CAZAYOUS Gérard

Présentée par : ASAHIR (association solidarité accidentés handicapés invalides et retraités –  
Fédération Nationale des Accidentés Travailleurs Handicapés)  
1, avenue général Hoche, bureau 23 – 81000 ALBI – téléphone : 05 63 38 18 51

FRANÇOIS Josiane

**Article 2 :** Le mandat des conseillers du salarié désignés ci-dessus est donné jusqu'au 6 mars 2024.

**Article 3 :** Leur mission permanente s'exerce exclusivement dans le département du Tarn et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

**Article 4 :** La liste fixée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus est tenue à disposition des salariés concernés à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn, dans chaque section d'inspection du travail et dans chaque mairie du département.



# PRÉFET DU TARN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Albi, le 30 juin 2023

Le Préfet du Tarn, par délégation,  
Par subdélégation, la cheffe du service  
Travail et Dialogue Social,

  
Anne CHAMFRAULT

Délais et voies de recours –

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois :

-d'un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif de Toulouse sis 51 rue Raymond IV – 31068 TOULOUSE CEDEX ou au moyen de l'application informatique Telerecours accessible sur le site <http://www.telerecours.fr>

Tout recours devra être accompagné d'une copie de la décision.

